

Présents IA : Mme Laporte, DASEN ; Mme Méry IEN-A ; M. Faisy SG adjoint DPE ; Mme Rufas Chef DPE ; M. Poujols chef adjoint ; Bruno Iriart : responsable de la direction éducative et de la performance scolaire et Eric LAPEZE : administratif du Rectorat.

Pour FO : FILLON Chloé, SCHNEE Pierre, MASCARAS Daniel (convoqué en tant qu'expert pour partie mouvement)

Mouvement

Ce CTSD dit de repli fait suite au CTSD du 18 février à l'issue duquel toutes les organisations syndicales (FNEC FP FO, FSU et UNSA) avaient voté contre. Il fait suite aussi à quatre groupes de travail depuis le mois de janvier.



Compte rendu complet du dernier groupe de travail « Mouvement » du 21 mars 2019

Important à lire en complément du compte rendu du GT du 21 mars :

> **La circulaire sera envoyée via les écoles et IPROF.**

> **L'administration devrait rendre consultable la liste des postes dès le 1^{er} avril.**

Liste 1 (à titre définitif) :

L'IA nous a confirmé que cette liste sera traitée intégralement avant que la liste 2 ne soit abordée.

Vœux Géographique : l'ordinateur regarde s'il a été fait un vœu précis dans le secteur pour affecter au moins loin. Attention l'ordinateur ne regarde peut-être pas l'adresse précise de l'école mais seulement de commune à commune. L'administration ne peut donc pas nous dire si dans toutes les communes de 4 écoles et plus comme Toulouse ce sera aléatoire ou au plus proche de l'adresse exacte de l'école demandée en vœu précis. (**FO** : raison de plus pour multiplier les zones infra des vœux larges sur la liste deux). L'administration nous indique qu'elle vérifiera en continuant les tests en cours et nous tiendra informée.

La bonification de 1 point pour rapprochement de conjoint concernera tous les vœux géographiques qui intègrent la résidence professionnelle du conjoint et devrait fonctionner sur les vœux secteurs postaux pour Toulouse. L'administration vérifie et nous tient informée.

Les CPC/CPD auront une priorité 1 sur l'ensemble des postes de CPC et une priorité 4 sur tous les postes de la circonscription (dont PEMF).

Liste 2 (à titre définitif) :

MUG :

Il y aura, suite à notre demande, un MUG ASH qui comprendra notamment les postes ULIS école.

L'administration a ordonné les MUG :

1 : MUG Enseignant (Elémentaire, Maternelle, décharge totale, TRS, Postes Fléchés langues..., Chargé d'école...)

2 Remplaçant (brigade qui depuis cette année regroupe les ZIL, les brigades maladie, les ZIL REP+ et les brigades formation continue)

3 Directeur de 2 à 7 classes

4 Directeur de 8 à 9 classes

5 ASH (ITEP, ULIS, SEGPA ...)

Vœux larges :

L'ordinateur affectera au plus près géographiquement du vœu précis de la liste 1 s'il y en a un.

FO a demandé qu'il y ait le plus de zones infra possibles (17 : Toulouse + les circonscriptions) pour que les collègues puissent choisir au plus près géographiquement sur cette liste affectant à titre définitif.

L'IA a préféré acter **8 zones** infra suite notamment à la demande du SE UNSA.

Le SNUDI-FO saisit à nouveau l'IA pour demander la modification de cette disposition.

Ces zones sont :

1 Toulouse (circonscriptions 1 à 5)

2 Toulouse Ouest (circonscriptions 16, 17, 26)

3 Toulouse Nord (circonscriptions 6,18, 23)

4 Toulouse Est (circonscriptions 7 et 8)

5 Toulouse Sud Est (circonscriptions 9 et 10)

6 Toulouse Sud-Ouest (circonscriptions 11 et 14)

7 Haute Garonne Centre (circonscriptions 12 et 15)

8 Saint Gaudens et Haut Comminges (circonscriptions 13 et 25)

Extension (à titre provisoire) :

Aucune priorité ne sera prise en compte dans l'algorithme de l'extension.

Seul le barème sera pris en compte.

Le chaînage sera le même pour tout le monde : recherche d'un poste MUG 1 dans la zone 1, puis MUG 1 dans la zone 2, puis MUG 1 dans la zone 3... S'il n'y a aucun poste MUG 1 alors l'ordinateur recherchera MUG 2 dans la zone 1, puis MUG 2 dans la zone 2...

Vote unanime contre des Organisations Syndicales

Rythmes scolaires

Lors de ce CTSD l'administration a présenté les renouvellements et modifications des horaires des écoles publiques du département.

Les écoles doivent, tous les 3 ans, décider de conserver leurs horaires ou proposer une modification. Les conseils d'écoles peuvent faire la demande de changement tous les ans voire plusieurs fois dans l'année.

Il s'agit pour ce CTSD d'un point d'étape, d'une information. D'autres demandes de modification peuvent encore être étudiées.

FO a rappelé les effets néfastes du décret Blanquer qui permet aux acteurs locaux (maires et communautés de communes) d'aller contre l'avis des conseils des maîtres en ce qui concerne les jours et horaires d'école.

Voir notamment notre Déclaration : <http://snudifo31.com/article1776.html>

Cette année environ 500 écoles étaient concernées. Les organisations syndicales ont pu relever quelques erreurs et oublis de l'administration. De nombreux conseils d'écoles et conseils des maîtres ont fait la demande d'une semaine de 4 jours. Les refus concernent principalement le passage à 4 jours en l'absence de consensus avec les mairies. L'administration n'a pris en compte que les PV de conseil d'école et non les PV de conseils de maîtres. Pour le moment, 15 écoles supplémentaires passeront à la semaine de 4 jours en septembre.

Mme Laporte a rappelé qu'effectivement les politiques locales, acteurs très impliqués dans la mise en place des réformes Peillon/Hamon, étaient très attachées à la semaine de 4 jours et demi dans notre département.

La DASEN a rappelé que le Décret Blanquer n'autorise pas sur la semaine de 4 jours et demi avec un mercredi sur 3 libéré portée par la FSU.

FO a rappelé son attachement à un rythme national, non assujéti aux jeux politiques locaux !

A la demande des organisations syndicales un document récapitulatif tous les horaires et jours de classe ainsi que les changements devrait nous être communiqué.

Pour le SNUDI-FO, la revendication d'une norme nationale de 4 jours sur 36 semaines reste pleinement d'actualité alors que plus de 80 % des écoles fonctionnent à 4 jours.

De nombreuses communes réfractaires ont fini par céder, c'est le cas notamment de Strasbourg, pour donner suite à la mobilisation des enseignants avec leurs organisations syndicales.

Nous invitons les écoles à continuer de prendre position <http://www.snudifo31.com/article1677.html>

Le SNUDI-FO continue de soutenir toutes les écoles. A Toulouse, une audience du SNUDI-FO sera reçue par la mairie le 16 avril.